

En 2020, plein feu sur les retraites !

Dès le premier janvier 2020, l'AVS reçoit deux milliards par an de plus, suite à la votation sur la fiscalité des entreprises RFFA. En outre, le Fonds AVS a connu en 2018 un rendement de 9,7% sur l'ensemble de son avoir, ce qui est exceptionnel. Mais les rentes AVS n'augmentent pas et la fragilité du deuxième pilier s'aggrave.

Aussi plusieurs marmitons ont planché sur divers projets concernant les retraites et leur fonctionnement et les inscrivent au menu du parlement fédéral. L'âge de la retraite des femmes en reste l'un des pivots.

En 2017, le projet fédéral PR2020 offrait un savant mélange des premier et deuxième piliers assorti d'une retraite à 65 ans pour tous. Le refus populaire fut net. Mais le Conseil fédéral, comme si de rien n'était, sortit de sa manche l'an dernier « AVS 21 » qui signifie une augmentation de l'âge de la retraite des femmes et de la TVA. L'AVIVO s'y est opposée lors de la procédure de consultation. Une votation populaire aura lieu.

L'automne dernier, l'Union syndicale, Travail suisse et l'Union patronale suisse scellèrent un accord inattendu et proposèrent un intéressant moyen visant à consolider les fragiles rentes du deuxième pilier. Or, le Conseil fédéral prend aujourd'hui ce programme à son compte – qui l'eût cru – et ouvre une consultation. Il s'agit de baisser le taux de conversion de 6,8% à 6 mais simultanément d'introduire des mesures compensatoires solidaires sur le modèle de l'AVS, comportant en plus une augmentation des rentes de 200 francs par mois.

Et dès le mois de mars, on pourra signer l'initiative de l'USS, à laquelle s'associe l'AVIVO, en faveur d'une treizième rente AVS ! Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Votre présidente Christiane Jaquet-Berger